

## > Editorial



Madame, Monsieur,  
Chers Adhérents,

Vous le savez, le CAUE de la Somme a vocation dans le cadre de ses missions à expliquer les textes réglementaires. Ceux-ci peuvent parfois paraître complexes et ralentir la mise en œuvre d'actions concrètes.

Aussi, comme nous avons pu l'illustrer à travers la publication de nos Traits d'Union sur le thème *Territoire et transition écologique*, bon nombre d'initiatives naissent de la volonté des femmes et des hommes de s'engager. La mutualisation des compétences et la mobilisation des ressources locales invitent à l'action collective.

Une transition écologique réussie se situe sans aucun doute à la convergence des textes de loi et de ces dynamiques territoriales.

Dans un contexte de crise climatique, au-delà de permettre aux citoyens de s'engager, la responsabilité des élus réside sans doute dans leur capacité à optimiser les investissements publics. La commande publique doit être exemplaire en termes de protection de la biodiversité et du développement de l'économie locale. C'est là, tout le sujet de cette publication dans laquelle j'ai souhaité, en tant que Vice-Présidente du Département en charge des finances, présenter les orientations stratégiques de notre politique achat et notre volonté d'en faire un outil de la transition écologique.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Isabelle de Waziers,  
Présidente du CAUE de la Somme

## TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (3)

### *La commande publique, levier de la transition !*

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Ce Trait d'Union s'inscrit dans le prolongement du voyage d'étude **#ImaginonsDemain** qui s'est déroulé au CD2E\* à Loos-en-Gohelle (62) au mois d'octobre 2022. Celui-ci fut l'occasion de découvrir des dispositifs techniques pour produire de l'énergie renouvelable, bâtir ou isoler durablement les bâtiments en privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés. De nombreuses solutions existent ou sont en développement.

Ce voyage donna également lieu à la présentation du **Guichet Vert** et de la **Clause Verte**, outils interactifs et collaboratifs qui permettent de poser le cadre d'une commande publique vertueuse et écologique au-delà des réglementations en vigueur telles que le SPASER\* ou la Règlementation Environnementale 2020.

Aussi il est apparu fondamental pour le CAUE de diffuser ces informations à l'ensemble de ses adhérents et de l'illustrer à travers des prises de parole de praticiens engagés. Ils nous invitent à considérer le cadre légal comme un socle, un point de départ pour aller plus vite et plus loin dans la transition écologique, défi dont chacun d'entre nous doit réussir à s'emparer qu'il soit élu, technicien ou citoyen.

\* Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables



Acheteurs et prescripteurs en visite à LUMIWATT, démonstrateur ENR du CD2E \* [Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les Entreprises et les Territoires] à Loos-en-Gohelle (62). Avec la Clause Verte et le Guichet Vert, le CD2E accompagne désormais la commande publique dans le verdissement de ses achats

## Sommaire

p 1 Territoire et transition  
écologique (3)

p 2-3 RE2020 : atouts et faiblesses  
L'achat public face au défi écologique

p 4 Le Département de la Somme,  
acteur de la transition  
L'info du Centre de ressources

En France, le bâtiment contribue à 18 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoit une baisse de 50 % de ces GES pour 2030. Modifier les pratiques de ce secteur est d'autant plus capital que nous connaissons de longue date les solutions. Depuis le 1er janvier 2022, la nouvelle Réglementation Environnementale (RE2020) renforce les exigences issues de la Réglementation Thermique 2012 (RT2012) en les élargissant progressivement à l'impact global du bâtiment. Ce mieux doit être complété par une volonté d'aller encore plus loin.



## Frédéric COUSIN, Concepteur de bâtiments passifs et bioclimatiques, formateur

«La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas»

Contact F. Cousin : <https://www.toerana-habitat.fr/entrepreneur-45.php>

**La RE2020 semble aller dans le sens des pratiques dont vous faites la promotion. Quelles améliorations notables voyez-vous en comparaison de la RT2012 qui précédait ?**

On considère souvent les nouvelles réglementations comme un frein aux constructions neuves. L'impact est financier, technique avec un délai d'adaptation des entreprises. Ce n'est pas faux... Nous savons que notre manière de construire est, depuis l'après-guerre, inadaptée aux limites des ressources et à la fragilité du milieu terrestre. Pourtant nous prétextons toujours avoir besoin de temps pour adapter nos pratiques. La réglementation a le pouvoir de contraindre concepteurs et constructeurs à prendre ce virage.

La prise en compte de l'empreinte carbone de la construction avec l'analyse du cycle de vie (ACV) est une avancée majeure. On quantifie enfin le coût environnemental des constructions : choisir des matériaux moins impactant pour l'environnement devient une obligation.



«Ferme du Rail», Grand 8 architectes. Ferme de polyculture et d'insertion à Paris [75] lauréate de «Réinventer Paris». Programme mixte (logement, restaurant, agriculture urbaine...). Low Tech, construction bois paille de haute performance. <https://www.fermedurail.org/>

Les produits ou co-produits stockeurs de carbone sont de plus en plus favorisés par le renforcement des critères tous les trois ans. Les techniques de construction utilisant des matériaux tels que le bois, la paille, le chanvre ou encore le

colza permettent alors d'anticiper la réglementation jusque 2032 à minima. Associée à des niveaux de performance passifs certifiés, la RE2020 allie la performance énergétique à un impact carbone faible.

Le critère du confort d'été est une autre amélioration notable. Le «degré-heure» prend en compte les durées d'inconfort perçu en périodes de chaleur et de canicule. Au vu des températures élevées subies en été, il devient urgent d'adopter des solutions de parois à inertie, de rafraîchissement nocturne, d'occultation, de gestion d'humidité... Ce que le monde de la conception bioclimatique promeut depuis les années 80.

**Pensez-vous qu'il demeure néanmoins des freins à la transition écologique ?**

Il est surprenant que les niveaux de performance thermique et de confort soient toujours aussi bas.

Un bâtiment neuf devrait aujourd'hui se passer d'un système de chauffage principal et n'utiliser qu'un appoint. La faible évolution de performance entre la RT2012 et la RE2020 déçoit et traduit la difficulté des concepteurs et constructeurs à changer leurs méthodes.

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ? Alors pourquoi ne pas tout de suite concevoir au standard passif ? Un bâtiment neuf ne devrait pas être «suffisant» et négliger le coût global réel. Un bâtiment à énergie positive ne garantit ni la sobriété ni le confort. Certes les énergies renouvelables sont importantes, mais l'essentiel réside dans l'efficacité des enveloppes thermiques.

**Qu'attendez-vous des collectivités quant à l'accompagnement des filières et formations nouvelles ?**

Etant formateur dans le domaine des matériaux agrosourcés locaux et du bâtiment passif, je constate l'engouement d'acteurs toujours plus divers. Les savoirs ancestraux inspirent mais cela n'a rien de rétrograde : il existe une volonté de construire mieux aujourd'hui.

D'ailleurs les stagiaires se forment souvent en réponse à un appel d'offre. Depuis la programmation (missions AMO) jusqu'à la construction, les exigences de la commande publique sont une clé essentielle de la progression des entreprises !

En amont de la commande, les collectivités doivent former leurs équipes aux enjeux et façons de construire autrement.



Bureaux de la Fédération Française du Bâtiment (FFB). Construction bois et paille à haut niveau de performance énergétique à Compiègne (60). Xavier Simonneaux architecte

## L'achat public face au défi écologique : le Guichet Vert et la Clause Verte



## Antoine GOXE, Consultant Achats Publics Durables, CD2E

«Les collectivités locales en première ligne»

La Clause Verte : <https://laclauseverte.fr>  
Le Guichet Vert : <https://laclauseverte.fr/le-guichet-vert/>

**Quels sont, selon vous, le rôle spécifique et les principaux défis de la puissance publique et des collectivités dans la transition écologique ?**

La transition écologique signifie qu'il faut changer : nos modes de production, de consommation. Les pouvoirs publics jouent un rôle majeur, car ils disposent de leviers puissants : réglementaires, fiscaux, budgétaires, techniques. La notion de «planification écologique» est à entendre en ce sens : transformer en mobilisant tous ces leviers. Les collectivités locales, par leurs compétences, la proximité avec les acteurs économiques et sociaux et les habitants de leurs territoires, sont en première ligne. L'enjeu est de «dé-sectoriser» la transition écologique, d'en faire un sujet transversal. Et pour ce faire, intégrer le sujet environnement au niveau du budget et des achats est particulièrement intéressant. Les évaluations climat des budgets locaux qui se développent en sont une illustration. Le CD2E va proposer un accompagnement collectif sur ces approches.

**Quels sont les enjeux de la Clause Verte et du Guichet Vert, et de quelle manière la nécessité de créer ces deux outils s'est-elle révélée ?**



Voyage d'étude organisé le 7 octobre 2022 par le CAUE80, présentation d'Antoine Goxe

Avec plus de 10 % du PIB, la commande publique a un impact sur l'évolution des offres des entreprises. «Verdir» la commande publique est donc un objectif qui se traduit par les évolutions récentes du Code de la Commande Publique. Mais il est nécessaire d'accompagner les près de 130 000 acheteurs publics dans cette évolution des pratiques ! Le site laClauseVerte.fr et le service «Guichet Vert» sont deux dispositifs de soutien aux acheteurs, pour faciliter l'intégration de clauses environnementales dans leurs marchés.

La «laclauseverte.fr» est une initiative du CD2E : créer un site rassemblant des clausiers pouvant inspirer la rédaction de marchés publics plus «verts». Lancé en novembre 2020, il contient aujourd'hui plus de 200 fiches, accessibles gratuitement.

«Le Guichet Vert» est un service de conseil environnemental gratuit lancé fin septembre au niveau national dans le cadre du Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025) avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. En Hauts-de-France, le CD2E en est l'opérateur.

**Comment les collectivités peuvent-elles utiliser ces outils ?**

Le site «laclauseverte.fr» est libre d'accès. Un service prescripteur ou un acheteur, alors qu'ils doivent rédiger un nouveau marché, peuvent mener une recherche sur le site, en utilisant le moteur de recherche ou les filtres par segment d'achat par exemple. Les fiches «clauses» proposent un rédactionnel type, un éclairage sur le sens, l'intérêt de la clause «pourquoi la clause ?», et des points de vigilance.

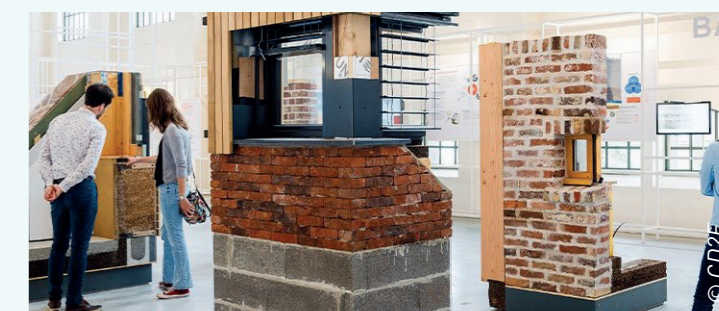
Le service «le Guichet Vert» propose quant à lui un échange avec un «facilitateur». Pour le mobiliser, l'acheteur passe par un formulaire simple accessible en ligne, ou contacte directement par mail ou téléphone la structure en charge de l'opération. Ce service gratuit est un conseil de premier niveau pour défricher la définition d'un besoin, apporter des informations et ressources utiles (guides, retours d'expériences, etc.). Il ne s'agit pas d'une assistance juridique

ni à la rédaction d'un marché ! Mais en environ une heure, il s'agit d'apporter un service utile aux acheteurs.

**Quelles sont les ambitions du CD2E pour ces outils et leurs perspectives de développement ?**

L'ambition est inscrite dans la Loi Climat et Résilience de 2021 : atteindre en 2025 100 % des marchés publics ayant au moins une disposition environnementale. La marche est haute ! Le CD2E prend sa part dans l'effort et accompagne collectivités, bailleurs ou autres structures soumises au Code de la Commande Publique.

En 2023, «laclauseverte.fr» va voir croître le nombre de clausiers référencés sur de nouveaux segments d'achats. Quant au «Guichet Vert», l'enjeu est de faire connaître ce service, notamment auprès des petites collectivités et EPCI, pour qu'il puisse être mobilisé fortement !



Démonstrateur «BâtiCité» du CD2E - <https://cd2e.com/>



## Isabelle de Waziers, Vice-Présidente du Département de la Somme

«En 2023, le SPASER renforcera le caractère écologique des achats»

### Quelles sont les stratégies de transition écologique du Département de la Somme au travers de l'achat public ?

Le Conseil départemental de la Somme a adopté le 4 avril 2022 ses secondes orientations stratégiques en termes d'achats pour la période 2022-2024. Cette politique d'achat responsable est fondée autour de 4 axes prioritaires, dont l'un d'entre eux a pour objectif de faire de l'achat public du Département un outil au service de la transition écologique. Cet axe se décline en plusieurs actions opérationnelles portant, entre autres, sur l'intégration de clauses et/ou critères environnementaux dans les marchés afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi Climat et résilience et la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC), sur la gestion et réduction des déchets dans les opérations de travaux ou bien encore sur l'utilisation des énergies renouvelables ou de récupération...

Le Département adoptera par ailleurs en 2023 son premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER), qui permettra de renforcer le caractère écologique des achats de la collectivité.

### Avez-vous des exemples d'applications significatives ?

Plutôt que de donner des exemples, je souhaite évoquer quelques chiffres : en 2022, le nombre de marchés intégrant des exigences environnementales était de 71. C'est ainsi plus de 50% des marchés conclus par la collectivité qui ont intégré des exigences environnementales en 2022.

Pour la partie patrimoine, je peux citer l'achat d'automates de télégestion qui devrait permettre une réduction de 5 % des consommations de chauffage ou encore le raccordement de nombreux sites à des réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des énergies renouvelables ou récupérées.

### Utilisez-vous les outils facilitateurs tels que le Guichet Vert et la Clause Verte ?

Oui, les services du Département consultent régulièrement le site de La Clause Verte pour la rédaction de ses marchés. Quant au Guichet Vert, il est le fruit d'une coopération entre le Cerdd\*, le CD2E et le réseau d'Acheteurs Publics Responsables en Hauts-de-France (APuRe) dont est membre le Département. Ce service permet d'avoir un conseil dit de 1er niveau sur des questions d'achat public durable. Ce sont deux outils très utiles pour les acheteurs publics qui n'auraient pas en interne l'expertise requise en termes d'achat durable.



Réhabilitation-extension Haute Qualité Environnementale du collège Alain Jacques à Ailly-le-Haut-Clocher. Deprick & Maniaque architectes

### Quels autres outils permettant la plus grande qualité écologique pour vos achats utilisez-vous ?

Les orientations stratégiques en termes d'achat sont déjà un outil novateur pour les collectivités. Par ailleurs, la plateforme nationale RAPIDD initiée par le Ministère de la Transition écologique, a pour objet de partager des ressources, d'échanger et de diffuser des informations relatives aux achats durables. Fonctionnant comme un réseau social professionnel, chaque acheteur public peut s'y inscrire et bénéficier ainsi des ressources mises à disposition par la communauté et bénéficier d'un lieu d'échange avec d'autres acheteurs mais également des experts de la transition écologique entre autres.

\* Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) : <https://www.cerdd.org/>

## L'info du Centre de ressources

Plus d'infos sur :  
[www.caue80.fr](http://www.caue80.fr)

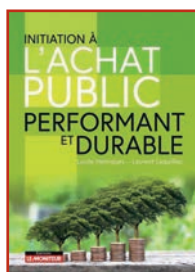
Le Centre de ressources du CAUE de la Somme offre une ressource documentaire variée comprenant ouvrages, guides, études, revues.

CENTRE DE RESSOURCES



Guide RE2020  
Eco-Constuire pour  
le Confort de tous  
CEREMA, 2022

A télécharger gratuitement :  
[https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_re2020\\_dhup-cerema.pdf](https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_re2020_dhup-cerema.pdf)



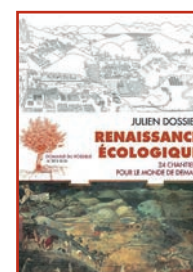
Initiation à l'achat public  
performant et durable  
Le Moniteur, 2021



Architecture Frugale  
20 exemples inspirants  
dans les Hauts-de-France  
Collectif de la Frugalité  
Heureuse et Créative  
& WAOO, avril 2023



Commune Frugale  
La révolution du  
ménagement  
Mouvement pour frugalité  
heureuse et créative,  
Acte Sud, 2022



Renaissance Ecologique  
24 chantiers pour le monde  
de demain  
Acte Sud, 2019

Rédaction : Grégory Villain, Directeur ; Pierre Bouysset, Architecte Conseiller ; Infographie : Emmanuelle Carlier, CAUE80  
© CAUE de la Somme - Février 2023



avec le soutien de